

# AVIS

Décision relative à une demande de permis d'environnement  
(art.D65 et R21 du Code de l'Environnement)

**Concerne la demande** : CAMPING DES BOULEAUX SRL

**Réf. DPA** : 10020339

**Nos Réf.** : PE2025/02

Le Bourgmestre informe la population que dans le cadre de l'instruction du dossier repris sous rubrique, au vu de la notice d'évaluation des incidences, les plans et autres documents constitutifs du dossier synthétisant suffisamment les principaux paramètres écologiques du projet sur l'environnement.

Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences sur une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

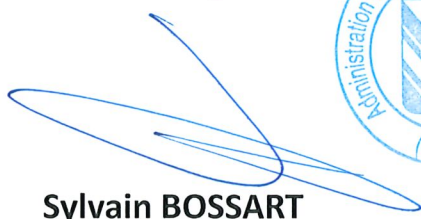
Pour un établissement sis à **5550 BOHAN, rue de Mont les Champs 208C dont le n° public est 10109537.**

Et ayant pour objet à maintenir en activité l'exploitation d'un camping comprenant 41 emplacements de passage et 113 emplacements résidentiels et une prise d'eau souterraine.

A Vresse-sur-Semois, le **18 AOUT 2025**

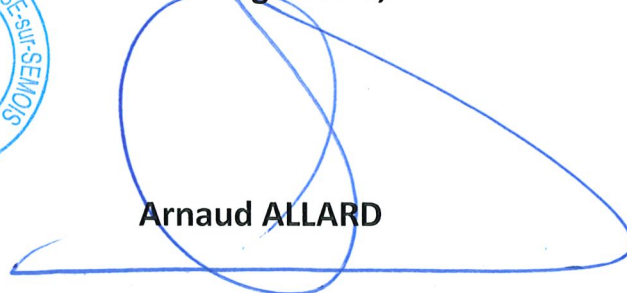
**PAR LE COLLEGE,**

**Le Directeur général,**

  
**Sylvain BOSSART**



**Le Bourgmestre,**

  
**Arnaud ALLARD**